

*Date de dépôt : 12 décembre 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Thierry Cerutti : Fermeture de la route de Vernier : qui ment ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 30 novembre 2012 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Conseil d'Etat refuse de répondre aux questions posées. Pire, s'il daigne répondre par la voie choisie, il prend les députés pour des imbéciles !*

*Pour preuve, l'IUE 1403 demande expressément une réponse précise du Conseil d'Etat sur une thématique claire concernant la fermeture de la route de Vernier.*

*Selon le Conseil administratif monocolore de Vernier, cette décision a été prise de manière unilatérale par Mme Künzler, la Conseillère d'Etat écologique.*

*Cette dernière, lors d'une séance plénière du Grand Conseil, a dit tout le contraire.*

*Du moment qu'il y a clairement une divergence, il me paraît légitime de savoir qui ment dans ce dossier.*

*Par sa réponse, le Conseil d'Etat, non seulement ne répond pas à la question, mais il prend clairement le député pour un imbécile en lui demandant de se référer au rapport (P 1771-B) qu'il a déposé au Grand Conseil le 16 mai 2012, rapport qui ne donne absolument pas la réponse à la question posée.*

**Mes questions sont les suivantes :**

- *Qui ne dit pas la vérité concernant la fermeture de la route de Vernier ?*
- *Qui a eu l'idée de fermer la route de Vernier ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la question posée, le Conseil d'Etat prie l'interpellateur de se référer au rapport qu'il a déposé au Grand Conseil le 16 mai 2012 (P 1771-B) ainsi qu'à la réponse qu'il a déposée au Grand Conseil le 6 juin 2012 (IUE 1404).

En complément, le Conseil d'Etat indique que, depuis l'établissement du rapport mentionné ci-dessus, les vérifications détaillées de la gestion des flux ont été effectuées. Elles concluent que les mesures mises en place ont permis de contenir les retards des transports publics qui circulent dans le périmètre à environ 3 minutes contre plus de 12 minutes auparavant. Cette amélioration significative s'est accompagnée d'une hausse de la fréquentation des transports publics dans Vernier-Village de 14% entre 2010 et 2011. Parallèlement, les mesures de circulations ont également permis de réduire le trafic de transit dans Vernier-Village, en particulier des poids-lourds qui se retrouvent ainsi sur des itinéraires plus adaptés au transit.

Ces mesures de circulations ont également entraîné une perte de confort pour certains riverains en leur imposant, en transport individuel, un détour pour accéder à leur domicile. Un réglage plus fin des carrefours à feux a permis de minimiser le temps de ce détour.

A contrario, un scénario de réouverture du mouvement de tourner à droite de la route de Vernier communale vers Genève nécessiterait, à la charge de la commune, un investissement conséquent pour aménager, sur la route de Vernier communale, une voie bus depuis l'arrêt de bus Champs-Claude. Sans cet aménagement, le retour du trafic de transit dans Vernier-Village entraînerait de nouveau des retards importants pour les transports publics.

Ce constat a amené le Conseil administratif de la Ville de Vernier à confirmer le schéma de circulation mis en place le 12 décembre 2010, considérant que la perte de confort imposée à certains riverains demeurerait acceptable au regard des conséquences financières et environnementales.

Enfin, le Conseil d'Etat précise que ce dossier a été conduit de concert entre l'Etat et la Ville de Vernier. Une séance publique a été organisée par la Ville de Vernier et la direction générale de la mobilité (DGM) le 9 mars 2011. Puis, les mesures mises en place et leur première évaluation ont été présentées à la commission municipale de l'aménagement de la Ville de Vernier le 12 octobre 2011. Enfin, un bilan complet du dispositif a été présenté par la Ville de Vernier et l'Etat, à la commission des transports du Grand Conseil, les 30 octobre et 6 novembre 2012, à la commission municipale de l'aménagement de la Ville de Vernier, le 20 novembre 2012 et

aux représentants de l'association des parents d'élèves de Vernier-Village (APEVV), de l'association de Vernier-Village ainsi que des écoles des Ranches et de Vernier-Place le 15 novembre 2012. Le TCS a également été informé par la DGM et un tous-ménages commun Ville de Vernier – DGM a été distribué aux verniolans début décembre 2012.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER